



***Allocution de S.E Monsieur Gilberto da Piedade VERISSIMO,
Président de la Commission de la Communauté Économique des
Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)***

***Lu par SEM Honoré TABUNA
Commissaire de l'Environnement, Ressources Naturelles,
Agriculture et Développement Rural***

***A l'occasion de l'ouverture du Dialogue de Haut Niveau entre
le Collège Régional et le Collège des Bailleurs du Partenariat pour
les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)***

10 décembre 2020, Kinshasa / RDC

Excellence Maitre Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo ;

Son Excellence Gilberto Da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), m'a chargé de vous présenter ses regrets de ne pas fait le déplacement de Kinshasa pour prendre personnellement part à cette réunion, en raison d'un conflit d'agenda. Il m'a chargé de le représenter et de procéder à la lecture de son allocution préparée pour cette circonstance.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo ;

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;

Excellence Madame et Messieurs les Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement des Etats Membres de la CEEAC ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;

Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et les Représentants des Institutions régionales et internationales ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;

Mesdames et Messieurs les Experts des Etats Membres de la COMIFAC ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités respectifs,

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir que de prendre la parole devant cette auguste assemblée, après ma récente prise de fonction le 1^{er} septembre 2020 à Libreville en qualité de Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la session du Dialogue de haut niveau, entre le Collège Régional et le Collège des Bailleurs du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les Hautes Autorités de la République Démocratique du Congo, au premier rang desquelles se trouve Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, pour avoir bien voulu accepter d'abriter ces importantes assises du PFBC en terre congolaise.

Je saisis également cette opportunité pour exprimer notre profonde gratitude à tout le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, ainsi qu'au peuple congolais, pour l'accueil si chaleureux réservé et les facilités multiformes qu'ils ont bien voulu accorder à la délégation de CEEAC que j'ai souhaité conduire personnellement.

Je prie par conséquent Son Excellence Monsieur Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo, de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, la reconnaissance de la Communauté pour son profond engagement pour l'intégration régionale en Afrique centrale en général, et la gestion durable des forêts dont 60% se trouvent dans votre pays.

Je profite également de l'occasion pour remercier Son Excellence Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC, ainsi que l'Honorable Docteur Christian RUCK de la République Fédérale d'Allemagne, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), pour avoir bien voulu inviter la Commission de la CEEAC, à prendre part au présent Dialogue de Haut Niveau entre le Collège Régional et les Bailleurs de fonds du PFBC.

Je saisi cette occasion pour remercier tous les Ministres en charge des Forêts de nos Etats membres qui ont fait le déplacement de Kinshasa, afin de prendre part à ces importantes assises malgré les contraintes liées à la COVID-19.

Enfin que tous les Partenaires Techniques et Financiers, regroupés au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo BFC, puissent trouver ici, l'expression de notre sincère gratitude pour le soutien toujours renouvelé à la gestion durable des forêts et de la biodiversité du Bassin du Congo.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avec le Commissaire Environnement, Ressources Naturelles et Développement Rural, Monsieur Honoré TABUNA, nous avons tenu à être présent ici pour témoigner de l'importance et de la place que la Commission accorde au partenariat et à la collaboration pour un développement partagé et concerté au sujet de la transformation structurelle de l'économie des forêts du bassin du Congo, un segment très important de l'économie verte en Afrique centrale.

Pour la Commission, cela ne peut être autrement au regard des attentes énormes des Etats, des populations, du secteur privé et des autres parties prenantes, consécutives aux problèmes non encore résolus au niveau économique, social et écologique depuis la prise de nos engagements après le Sommet de la terre organisé à Rio au Brésil en 1992. Ensemble, nous devons donc changer cette situation.

De ce qui précède, permettez- moi de vous faire part du haut de cette tribune, de ce que la Commission de la CEEAC a reçu avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, l'invitation qui lui a été adressée pour prendre part à ce Dialogue Politique entre les Ministres en charges des Forêts et de l'Environnement des Etats membres de la CEEAC/COMIFAC, et les Bailleurs de fonds membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Notre intérêt est surtout motivé par le fait que la présente rencontre s'inscrit dans la logique de l'approche désormais adoptée par la nouvelle Commission de la CEEAC, qui vise en tout temps et en tout lieu l'intégration c'est-à-dire la possibilité de rassembler, voire de mettre autour d'une même table, les décideurs politiques, le Secteur privé et les partenaires au développement, afin de s'assurer d'un partenariat partagé ainsi qu'une meilleure coordination des interventions de terrain.

Notre rôle, défini par la Décision N°25/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2017 adoptant la politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, est d'assurer la coordination et l'harmonisation de façon à garantir une cohérence d'action aussi bien institutionnelle qu'opérationnelle de toutes les initiatives à caractère sous régional en la matière dans un esprit toujours d'intégration régionale pour résoudre les problèmes que rencontre les Etats.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

De ce qui précède, la réorganisation institutionnelle est une urgence. C'est dans ce cadre que nous avons salué la tenue le 18 décembre 2019 à Libreville, de la XVIIème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale. Sommet au terme duquel, ils ont signé le traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) dans le cadre de la réforme institutionnelle et organisationnelle de notre institution communautaire.

Cette réforme institutionnelle et organisationnelle a apporté plusieurs changements dont le passage du Secrétariat général à la Commission structuré autour sept commissaires dont un Président, le positionnement de toutes les institutions spécialisées sous la tutelle du Président de la Commission et la création du Département Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural.

La création de ce nouveau Département s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision N°33/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption de la note conceptuelle sur la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles de l'Afrique centrale.

Après la création de ce département et toujours dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision des Chefs d'Etat, notamment dans son article 3, la Commission va procéder dans les meilleurs délais à la réalisation d'une étude sur la réorganisation institutionnelle de l'univers sous régional en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Cette activité d'urgence est prise en compte dans le Plan Stratégique indicatif 2021-2025 de la Commission de la CEEAC et le Plan d'Actions Prioritaires 2021 approuvé le 27 novembre 2020 lors du XVIIIème Sommet tenu à Libreville au Gabon, les Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale ont non seulement validé

En ce qui concerne le Département DERNADR, le plan stratégique adopté est structuré autour des axes suivants : (i) Renforcement de l'économie des ressources en eau, forestières, en terre et extractives ; (ii) opérationnalisation de l'économie de l'environnement, de la valorisation de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques, (iii) renforcement de l'économie de l'agriculture durable et du développement durable et Renforcement du cadre institutionnel, organisationnel, partenariat et gouvernance du DERNADR.

Excellence Madame la Ministre et Messieurs les Ministres ;

Pour la Commission, la réorganisation voulue par les Chefs d'Etat depuis 2007 lors de leur XIIIème Sommet organisé à Brazzaville vise, entre autres, à résoudre le problème du pléthore des institutions sous régionales dans le secteur de l'environnement, d'éviter les doublons récurrents et clarifier les rôles ainsi que les mandats des uns et des autres, en vue de relever, avec succès les nombreux défis présentés, par exemple, dans les trois points inscrits à l'ordre du jour de nos travaux que sont : la position commune recherchée, la déclaration sur les forêts et la transhumance apaisée.

Concernant la recherche de la position commune de la sous-région dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale, faudrait-il se rappeler qu'elle a été initiée par la Communauté en septembre 2009 ici à Kinshasa, lors des préparatifs de

la sous-région à la 15ème Conférence des Parties (COP 15) sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, organisée en décembre 2009 à Copenhague au Danemark.

Coordonné par l'ancien Secrétariat général de la Communauté avec l'appui technique de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), ce segment de la diplomatie environnementale de l'Afrique centrale était structuré autour de trois rencontres à savoir : la réunion des Ministres en Afrique centrale avant l'évènement international, la concertation des Ministres sur le lieu de l'évènement et la rencontre post évènement international en Afrique centrale pour faire le bilan.

Ainsi furent préparée la participation de la sous-région également, outre la COP 15 sur les changements climatiques de Copenhague, à plusieurs évènements internationaux dont : la COP 10 sur la Convention sur la Diversité Biologique à Nagoya au Japon en 2010 et la COP21 sur les changements climatiques organisée à Paris en Décembre 2015.

S'agissant de la Déclaration sur les forêts du bassin du Congo, faut-il le rappeler que la sous-région n'est pas à son premier essai. Les différentes Déclarations des Chefs d'Etat et des Ministres, à la veille ou non des grands évènements internationaux au sujet de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo est devenue une tradition à l'initiative soit de la CEEAC, soit d'un de ses Etats membres, en l'occurrence le pays assurant la Présidence en Exercice de la Communauté.

Je pense particulièrement à la Déclaration des Ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) adoptée le 7 septembre 2009 à Brazzaville sur la position commune dans le cadre du Sommet de l'Action sur le climat prévu le 23 septembre 2009 à New York dont le porte-parole était Son Excellence

Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, à la place et lieu du Président en Exercice empêché.

Au regard de ces éléments de rappels historiques sur les acquis de la diplomatie environnementale de notre sous-région à la veille des grands évènements internationaux et le cadre politique et institutionnel de dialogue sur des questions relevant de la souveraineté des Etats, je souhaite plein succès aux travaux du Dialogue de Haut Niveau entre le Collège Régional et le Collège des Bailleurs du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Je vous remercie.